



**BUREAU DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU COTENTIN
DECISION PRISE EN APPLICATION DU CODE GENERAL
DES COLLECTIVITES TERRITORIALES**

Le jeudi 28 janvier Deux Mille Vingt et Un, à 14 heures 30, le Bureau de la Communauté d'Agglomération du Cotentin, dûment convoqué, s'est réuni en visioconférence, sous la présidence de Monsieur David MARGUERITTE, Président de la Communauté d'Agglomération du Cotentin.

Nombres de Membres : 35

Nuls – Blancs – Abstention : 0

Nombres de présents : 33

Exprimés : Pour 33 – Contre 0

Présents : Mesdames MAHIER Manuela, CASTELEIN Christèle, THOMINET Odile, GRUNEWALD Martine, PIC Anna, BELLIOU-DELACOUR Nicole, LEROSSIGNOL Françoise, MOUCHEL Evelyne, LAINE Sylvie, MARTIN MORVAN Véronique, BIHEL Catherine et Messieurs MARGUERITTE David, COQUELIN Jacques, FAGNEN Sébastien, ASSELINE Yves, LAMORT Philippe, BRIENS Eric, LECHATREUX Jean-René, CATHERINE Arnaud, HEBERT Dominique, CROIZER Alain, FAUCHON Patrick, LERENDU Patrick, LEMYRE Jean-Pierre, DENIS Daniel, BOUILLON Jean-Michel, BARBE Stéphane, MAUQUEST Jean-Pierre, LEQUILBEC Frédéric, DIGARD Antoine, BAUDIN Philippe, DE BOURSETTY Olivier, LEJAMTEL Ralph.

Excusés : Messieurs ARRIVE Benoît et MABIRE Edouard.

Réf – n° B01_2021

OBJET : Candidature de l'agglomération à l'appel à projets campus connecté

Exposé

Notre agglomération exerce depuis le 01 janvier 2018 la compétence soutien à l'enseignement supérieur et à la recherche. Elle a, à ce titre approuvé, en juillet 2019, un schéma local de l'enseignement supérieur et de la recherche (SLESR), qui décrit sa feuille de route pour la période 2019-2024, en lien avec ses partenaires (Université, CNAM, Département, Région, Communauté de Communes de la Baie du Cotentin). Il s'agit de conforter le Cotentin en tant que 4ème pôle normand de l'ESR, en répondant aux besoins (tant des entreprises que des jeunes du territoire qui doivent bénéficier d'une offre de proximité), mais aussi en développant l'attractivité du territoire, afin de maintenir et de faire venir des talents (étudiants, doctorants, enseignants...). Plusieurs actions ont ainsi été identifiées, notamment pour accroître les ressources pédagogiques du territoire, en investissant sur le site universitaire (soutien au programme de rénovation immobilière), mais aussi en facilitant l'enseignement à distance. Il est important de préciser que cette approche distancielle ne s'envisage qu'en complémentarité avec le présentiel, notre site universitaire (antenne délocalisée), ayant vocation à être spécialisé en lien avec le tissu économique (orientation énergie/mer).

C'est donc dans ce cadre que l'agglomération du Cotentin envisage de mettre en place un campus connecté. Ce dispositif, lancé par l'Etat en 2019, vise à ouvrir un espace de formation à distance (sur la base d'une offre de diplômes universitaires) avec un accompagnement de proximité (tutorat). Il s'agit de soutenir financièrement des tiers-lieux dont les modalités d'enseignement à distance et de tutorat permettront aux étudiants de dépasser les difficultés de mobilité auxquels ils peuvent être confrontés, de réussir des études qu'ils n'auraient pas forcément entreprises et/ou de leur servir de tremplin pour la poursuite d'études sur un site universitaire. Il s'agit ainsi de répondre aux enjeux de l'accès aux formations post-baccalauréat, en favorisant l'émergence à l'échelle nationale d'espaces de travail individuels et collectifs pourvus d'outils, de ressources numériques et d'un accompagnement de qualité destinés à améliorer les chances de réussite des étudiants. Il est à préciser que ce dispositif ne se substitue pas aux formations classiques en présentiel, il vise au contraire à permettre un accès distanciel à d'autres formations (initiales principalement) généralistes (la plupart du temps absentes de l'offre des sites délocalisés). Surtout, le campus connecté s'adresse à un nombre limité d'étudiants, permettant ainsi de mettre en place un encadrement sous la forme d'un tutorat.

13 sites ont été labellisés en 2019 par le Ministère, l'objectif étant la création d'une centaine de ces lieux d'études répartis sur le territoire à la rentrée 2022. Un nouvel appel à projets a ainsi été lancé par l'Etat à destination des collectivités et de leurs établissements, la date limite de réponse étant fixée au 29 janvier 2021. A ce stade et pour information, plusieurs sites universitaires normands ont déjà été labellisés (St-Lô, Caen), d'autres devant déposer leur candidature (Vire, Evreux, Lisieux, Dieppe).

Une étude d'opportunité et de faisabilité a été menée par le cabinet Espélia, financée à 100% par la Banque des Territoires (dans le cadre du programme Territoire d'industrie), le cabinet a ensuite été choisi par l'agglomération pour l'accompagner dans la rédaction du dossier de candidature. Elle a ainsi mis en évidence les besoins auxquels le dispositif répondrait et donc le public cible, soit en particulier les jeunes sportifs (issus principalement des clubs de hand et de basket de Cherbourg-en-Cotentin), mais aussi des décrocheurs accompagnés par la mission locale.

C'est à ces publics que le dispositif s'adresserait en priorité, d'autres personnes pouvant aussi être intéressées (dont les jeunes n'ayant pas eu de réponse positive sur Parcours Sup, mais aussi des personnes en reconversion professionnelle). Nous avons en ce sens reçu plusieurs lettres de soutien de clubs et d'établissements.

Le dossier est donc établi sur un potentiel estimé à 25 étudiants au bout de cinq années, avec une dizaine d'apprenants à l'ouverture. Cette estimation réaliste, compte tenu de l'étude de faisabilité et des retours d'expériences d'autres territoires, nécessitera malgré tout une bonne communication, et ce dès la labellisation si le dossier est accepté. Sur cette base, le campus connecté s'appuierait sur un tuteur, chargé d'accompagner les étudiants (de les « coacher » sans toutefois assurer de missions pédagogiques) et d'assurer le suivi administratif. Il a été proposé que la MEF, compte tenu des publics cibles et surtout de ses champs d'intervention, puisse porter ce poste et par conséquent recruter le tuteur. Les coûts afférents seraient alors pris en charge par l'agglomération dans le cadre de la convention d'objectifs passée avec l'association.

La gouvernance serait donc la suivante :

- CAC : porteur de projet
- MEF : animateur
- Université : mise à disposition des locaux et services (pour les étudiants)
- Région : co-financier
- Autres partenaires (clubs sportifs, CNAM, lycées...) : prescripteurs

Le plan de financement intègre une participation de l'Etat (via l'appel à projet du Programme d'Investissement d'Avenir) de 40 000 € par an, ainsi qu'un cofinancement régional de 20 000 € par an, sur une durée de cinq ans. Le reste à charge pour notre EPCI serait alors d'environ 25 000 € par an (cf. document en PJ). Au-delà de ces cinq années, la pérennité du dispositif devra être recherchée en fonction de la réalité des publics accueillis (et de leur insertion professionnelle). Les entreprises et les clubs sportifs principaux bénéficiant du dispositif pourraient ainsi être sollicités. Une participation de la Communauté de Communes de la Baie du Cotentin, qui soutient le site universitaire du Cotentin, pourrait aussi être envisagée.

Pour l'agglomération, ce dispositif a pour intérêt d'agir pour faciliter l'accès à l'enseignement supérieur, sans pour autant remettre en cause un positionnement de l'offre autour de marqueurs territoriaux (énergie/mer). Il permettra de renforcer notre site, le quatrième de Normandie, en lien aussi avec la formation professionnelle (projet d'ouverture d'une antenne du CNAM à Cherbourg) et l'orientation (le campus connecté devra ainsi être valorisé auprès de publics en difficulté). Le projet pourrait enfin s'intégrer à terme dans un nouvel espace d'activités économiques (cf. produit phare présenté en bureau le 26 novembre), afin en particulier de disposer d'un lieu d'accueil pour les étudiants en dehors des heures d'ouverture du site universitaire (l'idée étant aussi de sensibiliser les jeunes à l'entrepreneuriat).

Aussi,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L 5211-10,

Vu la délibération n° DEL2020_180 du 8 décembre 2020 donnant délégation de pouvoir du Conseil au Bureau et au Président de la Communauté d'Agglomération du Cotentin,

Par ces motifs, le Bureau communautaire après en avoir délibéré :

- **Autorise** le dépôt de la candidature de l'agglomération à l'appel à projet campus connecté,
- **Autorise** le Président, le Vice-Président ou le Conseiller délégué à signer toutes pièces nécessaires à l'exécution de la présente décision.

ANNEXE : *synthèse du dossier*

Le Président,

David MARGUERITTE



Envoyé en préfecture le 29/01/2021
Reçu en préfecture le 29/01/2021
Affiché le
ID : 050-200067205-20210128-B01_2021-AR

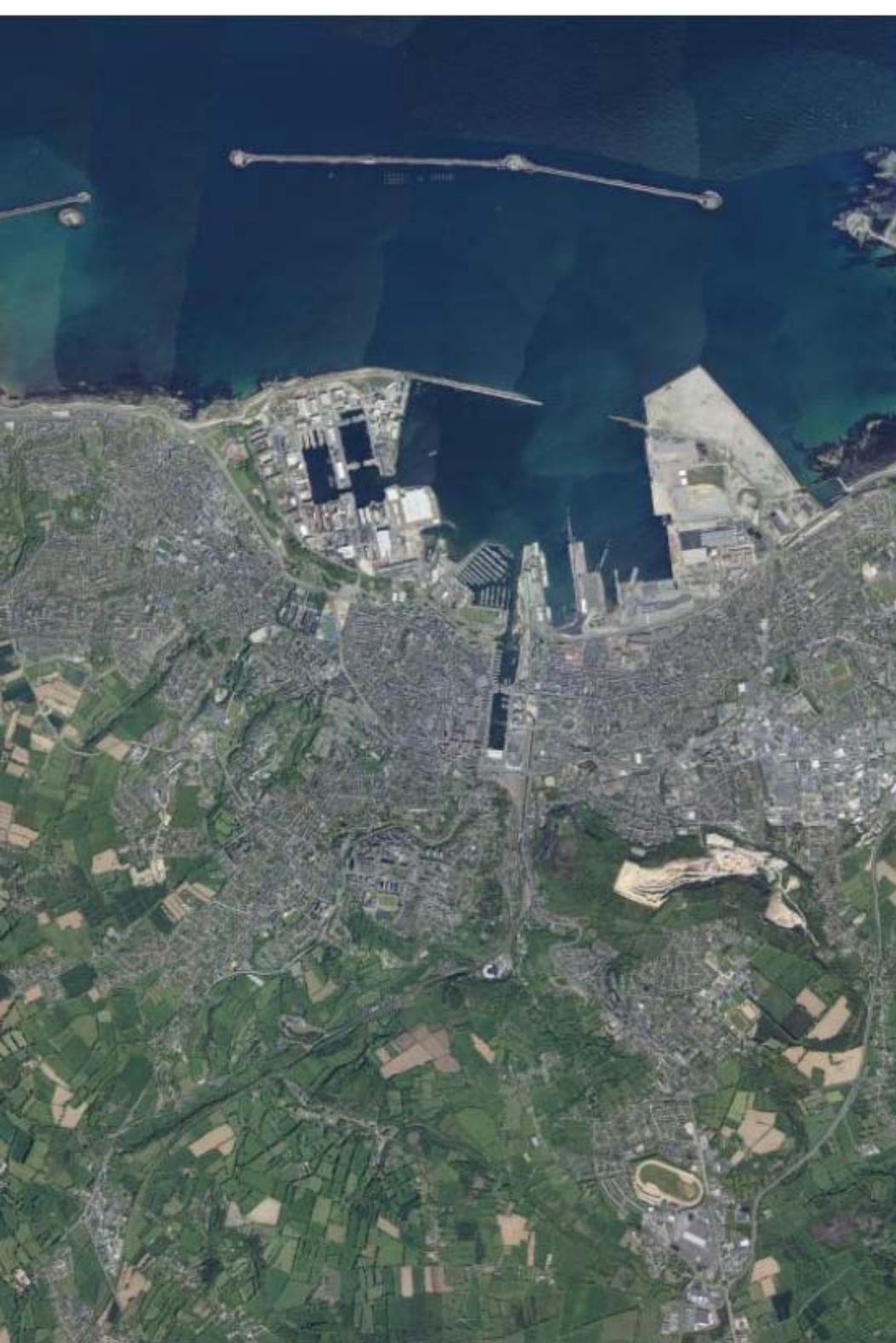
The logo for BANQUE TERRITOIRES, featuring a red hexagonal icon and the text "BANQUE TERRITOIRES" in red. To its right is the logo for Caisse des Dépôts GROUPE, featuring a red square icon and the text "Caisse des Dépôts GROUPE" in white.

Janvier 2021



Etude sur l'opportunité et la faisabilité d'un campus connecté

Modèle économique du dossier de candidature soumis aux élus



Envoyé en préfecture le 29/01/2021

Reçu en préfecture le 29/01/2021

Affiché le

ID : 050-200067205-20210128-B01_2021-AR



05

Plan de financement prévisionnel

Modélisation **finalisée** après retour de
l'**Université Caen-Normandie**

Plan de financement prévisionnel : hypothèses clés

La modélisation repose sur les hypothèses clés ci-dessous :

- Jauge maximale de 25 étudiants en rythme de croisière
- Tutorat, coordination et développement portés par la MEF (payés 100% par la CA)
 - 1 ETP jusqu'à 20 élèves, fiche de poste « multi-casquettes »
 - 1,25 ETP au-delà, en mutualisant avec les besoins de la MEF
- Besoin total moyen en locaux de 5 m² par élève
- Locaux à équiper et à louer, **localisation au sein du campus**, à préciser
- **Anticipation d'une prise en charge du loyer par l'université**
- Participations du PIA et de la Région inchangées (montants annuels)

PIA pour la CA du Cotentin	PIA pour Université	Région Normandie
30 000 €	10 000 €	20 000 €

- **Augmentation** de la participation des clubs sportifs à partir de 2024
- Participation de la CC Baie du Cotentin à partir de 2024

Tableau des hypothèses du plan de financement

Elèves inscrits (année complète)	Unité	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Nb élèves total		12	15	18	22	25	25
Besoins en locaux	Unité	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Surface des locaux envisagés		80	80	80	120	120	120
Ratio de surface en m ² /élève		5	5	5	5	5	5
Surface de locaux reconstituée							
Taux d'encadrement et d'administration	Unité	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Administration et structure	nb élèves par agent (admin et/ou sce civiq	40					
Coûts de fonctionnement	Unité	2021	2022	2023	2024	2025	2026
coûts de fonctionnement des locaux (hors salaires et hors fournitu	€/m ² /an	40					
Fournitures et petits matériels, administration (hors salaires)	€/m ² /an	30					
coûts de fonctionnement (salaires)	€/an /agent admin (tout chargé)	25000					
coûts de fonctionnement (salaires)	€/an /tuteur (tout chargé)	45000					
coûts de fonctionnement (salaires)	€/h/enseignant (tout chargé)	36					
Campagnes de communication	€/élève /an	300	200	100	80	80	80
Cofinancements attendus	Unité	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Cofinancement AAP Campus connecté (part collectivité porteuse)	€/an	30000	30000	30000	30000	30000	
Cofinancement AAP Campus connecté (part université partenaire)	€/an	10000	10000	10000	10000	10000	
Cofinancement Région Normandie	€/an	20000	20000	20000	20000	20000	
Participation de la CC Baie du Cotentin	€/an				1000	3000	5000
Participation des clubs sportifs	€/an				1000	5000	10000
Participation des entreprises (mécénat)	€/an				5000	10000	20000
Coûts liés aux locaux	Unité	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Besoin en locaux	m ² /élève	5					
coûts de location (à l'Université)	€/m ² /an	40					
coûts de mobilier	€/élève	500					
coûts d'équipement informatique	€/élève	700					
coûts de travaux d'aménagement	€/m ²	850					
Durées d'amortissement des investissements	Unité	2021	2022	2023	2024	2025	2026
durée d'amortissement du mobilier	années	7					
durée d'amortissement de l'équipement informatique	années	5					
durée d'amortissement des aménagements	années	10					

Plan de financement prévisionnel : propos liminaires

- Modélisations distinctes du fonctionnement et de l'investissement

- Modélisation du fonctionnement
 - Ensemble des frais de fonctionnement du campus connecté
 - La CAC perçoit et reverse la participation du PIA due à l'université
 - Prise en compte de l'amortissement des dépenses d'investissement
 - In fine, calcul du reste à charge de la CAC

- Modélisation de l'investissement
 - Flux de dépenses générant des actifs immobilisés amortissables
 - Flux de recettes de cofinancement éventuel
 - In fine, calcul du reste à financer par la CAC

Simulation du fonctionnement de 2021 à 2025

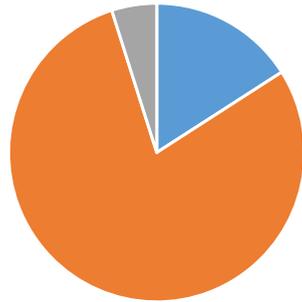
	2021	2022	2023	2024	2025	2026
<i>Nombre d'élèves</i>	12	15	18	22	25	25
<i>Surface des locaux (m²)</i>	80	80	80	120	120	120
<i>Nb d'ETP pour tutorat & coordination</i>	1	1	1	1,25	1,25	1,25
<i>Nb heures formation complémentaire (/an)</i>	0	0	144	144	144	144
Location des locaux	3 200,00	3 200,00	3 200,00	4 800,00	4 800,00	4 800,00
Fonctionnement des locaux	3 200,00	3 200,00	3 200,00	4 800,00	4 800,00	4 800,00
Fournitures et petits matériels	2 400,00	2 400,00	2 400,00	3 600,00	3 600,00	3 600,00
Communication (pour recrutement)	3 600,00	3 000,00	1 800,00	1 760,00	2 000,00	2 000,00
Charges à caractère général (011)	12 400,00	11 800,00	10 600,00	14 960,00	15 200,00	15 200,00
Accompagnement des élèves (tutorat)	45 000,00	45 000,00	45 000,00	56 250,00	56 250,00	56 250,00
Enseignement complémentaire	-	-	5 184,00	5 184,00	5 184,00	5 184,00
Administration et fonctions support	7 500,00	9 375,00	11 250,00	13 750,00	15 625,00	15 625,00
Dépenses de personnel (012)	52 500,00	54 375,00	61 434,00	75 184,00	77 059,00	77 059,00
Reversement de participation (université)	10 000,00	-				
Atténuation (mise à dispo gracieuse des locaux)	- 6 400,00	- 6 400,00	- 6 400,00	- 9 600,00	- 9 600,00	- 9 600,00
Amortissement des immobilisations	2 537,14	3 171,43	3 805,71	4 651,43	5 285,71	5 285,71
Total dépenses de fonctionnement	71 037,14	72 946,43	79 439,71	95 195,43	97 944,71	87 944,71
Cofinancement AAP Campus connecté	40 000,00	40 000,00	40 000,00	40 000,00	40 000,00	-
Cofinancement Région Normandie	20 000,00	20 000,00	20 000,00	20 000,00	20 000,00	
Participation de la CC Baie du Cotentin	-	-	-	1 000,00	3 000,00	5 000,00
Participation des clubs sportifs	-	-	-	1 000,00	5 000,00	10 000,00
Participation des entreprises (mécénat)	-	-	-	5 000,00	10 000,00	20 000,00
Total recettes de fonctionnement	60 000,00	60 000,00	60 000,00	67 000,00	78 000,00	35 000,00
Reste à charge en fonctionnement	11 037,14	12 946,43	19 439,71	28 195,43	19 944,71	52 944,71

Simulation de l'investissement de 2021 à 2025

	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Mobilier scolaire	6000	1500	1500	2000	1500	0
Equipement informatique	8400	2100	2100	2800	2100	0
Aménagement de plateau (travaux)						
Acquisition des locaux						
Total dépenses d'investissement	14 400,00	3 600,00	3 600,00	4 800,00	3 600,00	-
Aide à l'investissement (Région)	-	-	-	-	-	-
Aide à l'investissement (Département)						
Aide à l'investissement (Etat)						
Subvention de tiers privé (mécénat)						
Total recettes d'investissement	-	-	-	-	-	-
Reste à charge en investissement	14 400,00	3 600,00	3 600,00	4 800,00	3 600,00	-
Reste à charge global	25 437,14	16 546,43	23 039,71	32 995,43	23 544,71	52 944,71

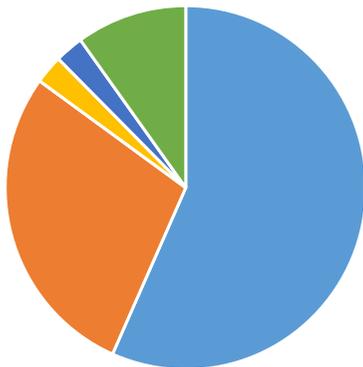
Visualisation graphique des résultats

Répartition des charges de fct.



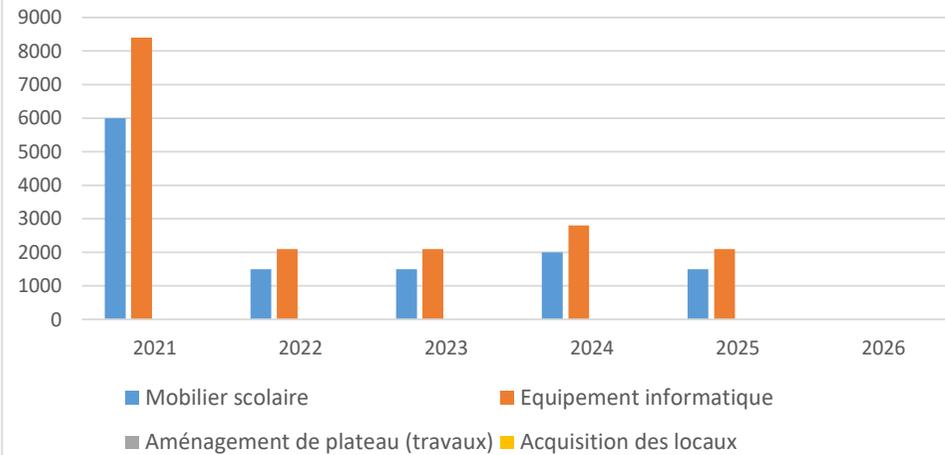
- Charges à caractère général (011)
- Dépenses de personnel (012)
- Amortissement des immobilisations

Répartition des recettes de fct.



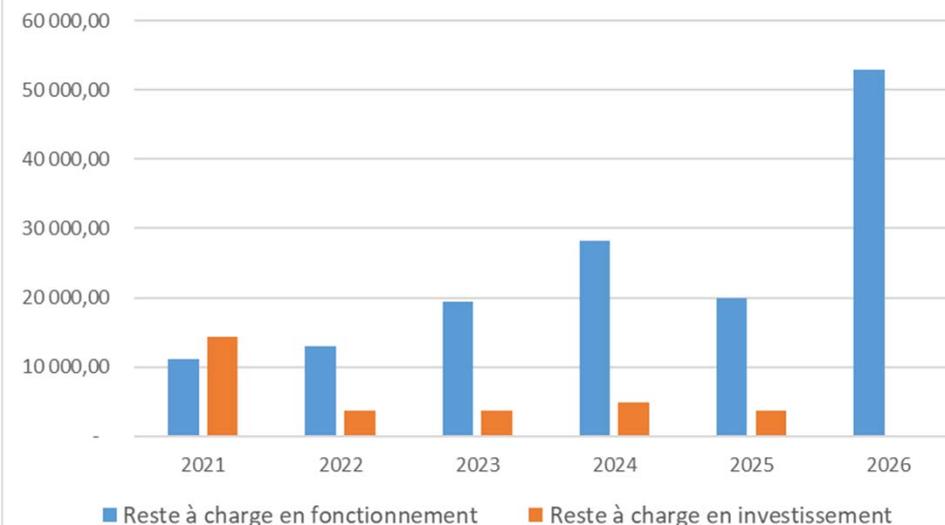
- Cofinancement AAP Campus connecté
- Cofinancement Région Normandie
- Participations des élèves
- Participation de la CA Baie du Cotentin
- Participation des clubs sportifs
- Participation des entreprises (mécénat)

Evolution de l'effort d'équipement



- Mobilier scolaire
- Equipement informatique
- Aménagement de plateau (travaux)
- Acquisition des locaux

Evolution des restes à charge



- Reste à charge en fonctionnement
- Reste à charge en investissement

Plan de financement prévisionnel : conclusions

- Le reste à charge évolue jusqu'en 2025, au gré
 - Du rythme d'équipement des locaux
 - De la progression du nombre d'élèves
 - De l'extension de l'offre (enseignements complémentaires à partir de 2023)
- Le cofinancement de la Région Normandie est estimé
 - Conditionné impérativement à la labellisation
 - 20 k€ maximum par an sur 5 an
- **Les hypothèses de cofinancement et de coûts restent à valider avec**
 - Région
 - Université (locaux, fonctionnement), MEF (salaires)
 - Tiers privés : clubs sportifs, entreprises (à partir de 2024)
 - CC Baie du Cotentin (à partir de 2024)

Envoyé en préfecture le 29/01/2021

Reçu en préfecture le 29/01/2021

Affiché le



ID : 050-200067205-20210128-B01_2021-AR



CONTACT :

Camille MOUSSY

Consultante aménagement

04.72.68.10.39

Claude KAYSER

Consultant transformation et efficience
des organisations

01.44.51.09.72

Annelise CURTAID

Consultante aménagement

04.72.68.10.37